



COMPTE-RENDU SEANCE DU 26 JANVIER 2017

Le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire, le 26 janvier 2017.

Décide :
à l'unanimité des membres présents

Renouvellement du Conseil Citoyen

De valider le nouveau tableau et de le transmettre aux services préfectoraux.

- Nouveau collège habitants au 1^{er} janvier 2017

Mme VIGNERON Fatima	5, Allée des Bleuets
Mme BOSSERT Aurélia	9 Boulevard de la Division Leclerc
Mr THIRIOT Maurice	2, Impasse Général Mangin
Mme KERN Nelly	4, Rue Jeanne d'Arc
Mr FAVORIT Ali	9, Rue du 11 Novembre
Mr SCHIVRE Marc	1, Allée des Bleuets
Mme BELHADJI Saliha	3, Rue du 11 Novembre
Mme DEBART Véronique	14, Boulevard du Pont

- Collège associations et acteurs locaux

Mr BEAUCHET Michel	Président des Jardins Familiaux
Mr AIME Jean-Claude	Président Association Prévention Spécialisée Guénangeoise
Mr MALICET Daniel	Président C.L.C.V. de Guénange
Mme NEIGER Claudine	Secrétaire C.L.C.V. de Guénange
Mme BUCCI Muriel	Auto-Ecole Place de la République Guénange
Mme COSTELLA Marjorie	Salon de coiffure Place de la République Guénange

Convention association Habitat Jeunes des Trois Frontières - Tarifs repas périscolaire, mercredis récréatifs et centres aérés 2017

De signer la convention et de passer contrat avec l'Association Habitat Jeunes des Trois Frontières et à appliquer lesdits tarifs.

Le contrat est valable du 1er janvier au 31 décembre 2017.

Les tarifs sont les suivants :

- le repas est fixé à 4,50 €
- le pique-nique est de 4,45 €
- le menu de substitution est de 3,85 € (menu servi en cas de non livraison)
- le goûter 0,85 €

Subventions associations

De verser les subventions suivantes et de les inscrire au budget 2017.

Article	Nom de l'Organisme	Objet	Montant	VOTE
6574	Handball	aide à la licence	1 230 €	Unanimité
6574	Tennis club	solde aide à la licence	45 €	Unanimité
6574	ASG Athlétisme	subvention corrida pédestre	1 000 €	Unanimité
TOTAL			2 275 €	

TOTAL GENERAL 2 275 €

Subvention exceptionnelle Office des Sports

De verser une subvention à hauteur de 1 300€ à l'association Office des Sports et à l'inscrire au budget 2017, dans le cadre de l'organisation de la manifestation « Remise des médailles aux sportifs méritants ».

Subvention anniversaire Comité des Fêtes

D'accorder une subvention de 300€ au Comité des Fêtes de Guénange et à l'inscrire au budget 2017, dans le cadre du 50ème anniversaire du Comité des Fêtes.

Tarifs d'utilisation des équipements sportifs

D'appliquer les tarifs annuels avec tacite reconduction.

Associations	Tarifs
AFG	100 €
AMFAOM	300 €
Amicales des Sapeurs-Pompiers de Guénange	50 €
APSG	GRATUIT
AS Guénange Handball	1 € / licencié
ASG Athlétisme	1 € / licencié
Badminton Guénangeois	1 € / licencié
Boxing Club de Guénange	1 € / licencié
Football Club Guénange	1 € / licencié
Judo Club Guénangeois	1 € / licencié
La Pétanque Guénangeoise	GRATUIT
Majorettes « L'Espérance de Guénange »	1 € / licencié
Maison d'Accueil Spécialisée « Les Marronniers »	GRATUIT (possède un badge en cas de repli)
« Protection Civile » Antenne de Guénange	70 €
Tennis Club de Guénange	1 € / licencié
HANDI RELAIS	GRATUIT (possède un badge en cas de repli)
Gendarmerie	50 €

Echange sans soulte - Quartier République

- D'échanger sans soulte les parcelles suivantes appartenant à la ville :
 - Section 2 parcelle 389/1b d'une surface de 23a33ca
 - Section 2 parcelle 390/1c d'une surface de 10a76ca
 - Section 2 parcelle 391/1d d'une surface de 0a09ca
 - Section 2 parcelle 392/1e d'une surface de 7a66caSoit un total de 41a84ca
- Contre les parcelles appartenant à BATIGERE SAREL :
 - Section 2 parcelle 203 d'une surface de 16a63
 - Section 2 parcelle 206 d'une surface de 76ca
 - Section 2 parcelle 364 d'une surface de 13a86caSoit un total de 31a25ca
- De formaliser cet échange auprès des services de Maître HARTENSTEIN, Notaire à Metzervisse.

Cession de terrain - Cabinet dentaire au Cœur de Ville

D'opérer une cession fixée à 12 000 € de l'are soit 83 040 € nets.

Une parcelle est disponible à proximité directe du lotissement du Cœur de Ville et de la salle Pablo Neruda. L'acquéreur potentiel a fait connaître par écrit son intérêt pour ce lieu. Il s'agit des parcelles 418/118b et 420/111d respectivement de 1a 31ca et 5a 61ca soit après regroupement 6a 92ca section 18 du cadastre en zone U.

Régularisation foncière - Cœur de Ville - Nexity - Foncier Conseil

D'opérer une régularisation suite à un nouveau PV d'arpentage :

- Section 18 n°403 pour une surface de 34 ca (découpé dans un précédent PVA)
- Section 18 n°f/0.52 (numéro provisoire) pour une surface de 89 ca.

Ces surfaces seront intégrées à la vente principale visant le cœur de ville, sans modifications du prix forfaitaire de cession.

CCAM Convention d'enfouissements des réseaux secs

De signer une convention de partenariat avec la CCAM (Communauté de Commune de l'Arc Mosellan).

Celle-ci confirme le montant alloué à Guénange, soit 1 320 674,08€ HT qui sera utilisé pour l'opération Quartier République et Route de Thionville. La convention confirme également l'engagement communal à rembourser la CCAM en cas de dépassement de l'enveloppe des travaux.

Le Maire,
Jean-Pierre LA VAULLÉE